

Haute-Loire : l'antenne relais soupçonnée de tuer des vaches coupée par l'éleveur

La veille, le Conseil d'Etat avait décidé de laisser cette antenne en marche, malgré les plaintes de l'éleveur qui affirme qu'elle a causé la mort d'une cinquantaine de ses vaches. Frédéric Salgues assure que la santé de son bétail s'est détériorée et que la production de lait a chuté depuis l'installation de cette antenne 4G en juillet 2021. AFP/THIERRY ZOCCOLAN

Par Le Parisien avec AFP Le 18 août 2022 à 21h08

Voir les causes et les effets : [faunes, flore, l'humain clic](#)



v

« On va faire notre jugement nous-mêmes, on va l'arrêter cette antenne », avait prévenu Frédéric Salgues dans [le Progrès](#). L'éleveur, qui soupçonne cette antenne 4G d'affecter la santé de son troupeau, est passé à l'acte ce jeudi, [au lendemain d'une décision du Conseil d'État en faveur des opérateurs](#). « En fin de matinée, on a tombé le disjoncteur.

On n'a rien cassé, on a simplement coupé car ce n'est plus tenable », a indiqué cet agriculteur de Mazeyrat-d'Allier en Haute-Loire.

Par Le Parisien avec AFP

Plusieurs dizaines de personnes, dont le maire du village, étaient présentes en soutien à cette action destinée à voir si l'état des vaches s'améliore quand l'antenne est désactivée, a souligné l'éleveur. Frédéric Salgues assure en effet que la santé de son bétail s'est détériorée et que la production de lait a chuté depuis l'installation de cette antenne 4G en juillet 2021, à environ 200 m de son exploitation. Il assure également avoir perdu une cinquantaine de bêtes sur 200.

Le tribunal de Clermont-Ferrand [avait ordonné le 23 mai la désactivation de l'antenne](#) pour deux mois, pour permettre la poursuite de l'expertise judiciaire. La décision donnait trois mois à l'État et aux opérateurs (Bouygues Télécom, Free, SFR et Orange) pour stopper son fonctionnement.

« Il y aura des vies sacrifiées »

Mais le Conseil d'État a annulé mercredi cette décision, relevant une « erreur de droit » et estimant que le tribunal administratif n'avait « pas caractérisé l'existence d'un péril grave ». L'éleveur, lui, n'a aucun doute : « S'ils viennent la remettre en fonctionnement, on sera obligé d'arrêter et il y aura des vies sacrifiées », a-t-il dit.

Lors de l'audience à Clermont-Ferrand, l'expert judiciaire avait souligné que « ce cheptel fait partie des 10 % à 20 % meilleurs du département » et qu'il n'avait « pas d'éléments médicaux pour expliquer la chute brutale de la production de lait, de 15 % à 20 %, dans les jours qui ont

suivi la mise en place de l'antenne ».

À lire aussi **Morts mystérieuses de vaches : des éleveurs préparent une plainte contre l'Etat**

Les avocats des opérateurs avaient de leur côté mis en avant l'absence d'élément scientifique liant la santé des vaches aux champs électromagnétiques.

Le tribunal de Clermont-Ferrand avait ordonné le 23 mai la désactivation de l'antenne pour deux mois, pour permettre la poursuite de l'expertise judiciaire. La décision donnait trois mois à l'État et aux opérateurs (Bouygues Télécom, Free, SFR et Orange) pour stopper son fonctionnement.

« Il y aura des vies sacrifiées »

Mais le Conseil d'État a annulé mercredi cette décision, relevant une « erreur de droit » et estimant que le tribunal administratif n'avait « pas caractérisé l'existence d'un péril grave ». L'éleveur, lui, n'a aucun doute : « S'ils viennent la remettre en fonctionnement, on sera obligé d'arrêter et il y aura des vies sacrifiées », a-t-il dit.

Lors de l'audience à Clermont-Ferrand, l'expert judiciaire avait souligné que « ce cheptel fait partie des 10 % à 20 % meilleurs du département » et qu'il n'avait « pas d'éléments médicaux pour expliquer la chute brutale de la production de lait, de 15 % à 20 %, dans les jours qui ont suivi la mise en place de l'antenne ».

Les avocats des opérateurs avaient de leur côté mis en avant l'absence d'élément scientifique liant la santé des vaches aux champs

électromagnétiques.

Pour l'avocat de l'éleveur, Maître Romain Gourdou, la décision du Conseil d'État a été « une grande déception ». « Le simple fait de rechercher la vérité ne nous est pas permis », a-t-il dit en indiquant étudier d'autres recours.

Cette décision « ne doit pas être surinterprétée : elle ne signifie ni le règlement, ni la fin du litige » et il est « indispensable que l'expertise judiciaire prescrite par le tribunal judiciaire puisse aller à son terme », a cependant estimé Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique, dans une déclaration écrite.

Source : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/haute-loire-lantenne-relais-soupconnee-de-tuer-des-vaches-coupee-par-leleveur-18-08-2022-ZXIXXEZ2ZVBZJPJBIFBHLEM6XM.php>